

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 31 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation :	24 mars 2026	Date d'affichage :	24 mars 2026
------------------------------	--------------	---------------------------	--------------

L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **BOUCHARD Éric**, Maire.

Présents : BOUCHARD Éric Maire, VANHILLE Benoit, VIRICEL Christelle, GARDON François, MARGOTAT Lydie Adjoint, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, PLOTON Laura, POYET Bruno, POYET Gaëtan, BESSON Mélanie, BERENGER Eloïse, CHARBONNIER Quentin

Absentes excusées : BONNIER Marianne, VERICEL Géraldine

Secrétaire de séance : GARDON François

DEL4/31-03-26 – CAO : Élection des délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5 ;

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que pour les communes de moins de 3.500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire ;

Toutefois, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. GARDON François
M. VANHILLE Benoit
M. POYET Bruno

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme VIRICEL Christelle
Mme MARGOTAT Lydie
M. CHALLET Thierry

Sont donc désignés en tant que :

- **Président** : M. BOUCHARD Éric, le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20260331-DEL4_31-03-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

- Membres titulaires :

M. GARDON François

M. VANHILLE Benoit

M. POYET Bruno

- Membres suppléants :

Mme VIRICEL Christelle

Mme MARGOTAT Lydie

M. CHALLET Thierry

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Expédition conforme au registre.

Le secrétaire de séance,
François GARDON

Le Maire,
Éric BOUCHARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20260331-DEL4_31-03-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026